



Approche des troubles psychiques dans les situations de formation, d'apprentissage ou d'emploi dans le milieu ordinaire

De nos jours, la souffrance psychique est décrite dans la quasi-totalité des sphères de la société. La question de la place des personnes handicapées psychiques dans le milieu de travail ne peut plus être contournée ou ignorée. Elle est posée de façon claire, dans la Loi du 11 février 2005 : tout d'abord en ce qui concerne le renforcement de l'obligation d'embauche pour les entreprises publiques ou privées, ensuite, du fait de la reconnaissance explicite, des troubles psychiques comme pouvant être à l'origine d'une situation de handicap.

En matière de projet d'insertion, qu'il soit social ou professionnel, les situations de handicap psychique nécessitent, du fait des incapacités et des désavantages sur le plan cognitif, des invalidations des habiletés professionnelles, sociales et comportementales, une approche spécifique. La fragilité des personnes affectées par ce handicap, la difficulté à évaluer leur efficacité, l'aspect chaotique de leur parcours mettent en évidence la nécessité de disposer de processus et d'outils spécifiques. Or, si le secteur médico-social, les entreprises d'insertions, le milieu professionnel protégé ont les outils et les connaissances de ce public pour lequel ils sont en partie destinés, il n'en est pas de même pour le milieu ordinaire de formation ou d'emploi.

OBJECTIFS

-  Comprendre l'impact des troubles psychiques sur l'apprentissage et le maintien dans l'emploi
-  Parler de ses ressentis, de ses peurs face à un stagiaire, un collègue, un salarié handicapé psychique et apprendre à se positionner, à trouver la bonne distance
-  Echanger sur les limites d'intervention de chacun et sur les relais possibles
-  Savoir anticiper et réagir aux situations de crises
-  Se questionner sur les limites de la prise en compte du sujet dans sa spécificité et la notion de cohésion de groupe

PROGRAMME

Le cadre légal

Il est important que chacun soit en mesure de bien situer son cadre légal d'intervention
Le Droit du travail / La Loi du 11 février 2005

Qu'est-ce que le handicap psychique ?

Discussions sur nos représentations du handicap psychique, nos préjugés, idées reçues...
Différence entre handicap mental et handicap psychique
Détérioration des capacités cognitives (effets sur la concentration, la compréhension, la mémoire...)
Quelles sont les différents troubles ou maladie qui peuvent entraîner un handicap psychique ?
Troubles psychotiques, trouble de l'humeur, troubles anxieux, troubles de la personnalité...

Comment se manifestent les troubles psychiques potentiellement handicapants ?

Les différents troubles psychiques : Les troubles sont divers et multiformes
Discussions autour des difficultés rencontrées dans votre pratique professionnelle quotidienne
Qu'est-ce qui doit alerter ? Repérer les signes d'une dégradation pour mieux anticiper...
La reconnaissance du handicap psychique : Quel sens pour la personne présentant des troubles ?
Quels sont les aménagements possibles pour l'accueil, la gestion... des personnes

Les conditions indispensables à l'accueil du stagiaire ou salarié handicapés psychiques

Les notions d'accueils
La participation active et volontaire de l'environnement
La posture professionnelle
L'accompagnement et ses limites

Comment se positionner face à un stagiaire / un salarié présentant des troubles psychiques ?

Une attitude de respect et de bienveillance à l'égard du stagiaire ou salarié handicapé psychique est indispensable pour développer une écoute de qualité qui sera le point de départ à son intégration.
L'écoute active
La communication verbale et non verbale
Au moyen de jeux de rôle, prendre conscience des limites de son intervention :
savoir laisser « la main » au professionnel du soin, savoir se mettre à la bonne distance professionnelle.
Anticiper et réagir aux situations de crise
Analyse d'exemples concrets, étude de cas pratiques

Les ressources et acteurs sur lesquels s'appuyer pour permettre l'insertion professionnelle

Sur qui peut-on s'appuyer en interne / en externe

DUREE

2 jours

PUBLIC

Toute personne, structure, institution ou entreprise confrontée, dans son activité professionnelle quotidienne à des personnes fragilisées par des troubles psychiques.

Pré REQUIS

Aucun

EVALUATION

Auto-évaluation de positionnement par entretien ou questionnaire.
Auto-évaluation des acquis de la formation par questionnaire amenant à une réflexion sur un plan d'actions.

PEDAGOGIE

Exposés théoriques, travail en groupe ...
L'intervenant partira des situations vécues par les participants et des questions que le groupe se pose.
D'autres exemples de situations seront ensuite proposés, pour élargir la pratique.

INTERVENANTS

Selon le thème de la formation, CQFD sélectionne un pédagogue possédant une expérience significative, une maîtrise opérationnelle et un profil particulier :
sophrologue, psychologue, ergothérapeute, senior manager, chef de cuisine, gouvernante, journaliste, animateur, ex-policier, etc...

TARIFS

Inter-entreprises à Paris
Intra-muros en France entière
cliquez ici pour consulter sur notre site internet le calendrier et les tarifs

Vidéo de présentation

